

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BOULET Guillaume, BOURSIER Sylvain, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, DUCHENE Nathalie, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire.

Absente excusée : Mme LEMANE Sylvie pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire.

Absents : Mme DESANLIS Martine, M. SOUFFRIN Gilles.

Secrétaire de séance : Mme PERINI Marie-Claire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 28 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

ACCUEIL DE LOISIRS – 2016/46

Madame la 1^{ère} Adjointe, déléguée aux affaires scolaires, rappelle que compte tenu de la dissolution du SIADR Episy/La Genevraye au 31 décembre 2016, la commune a souhaité mettre en place un accueil de loisirs périscolaire à la rentrée de septembre 2016 pour répondre aux besoins des familles. Elle nous informe que la commission ALSH s'est réunie pour faire le point sur les inscriptions. Compte tenu du peu d'inscrits (5 inscrits réguliers et quelques inscrits occasionnels), du coût du personnel encadrant et des frais de fonctionnement, la commission ALSH, après réflexion, propose la fermeture de l'accueil de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la fermeture de l'accueil de loisirs à compter des vacances d'octobre 2016.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CC MORET SEINE ET LOING – 2016/47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment l'article 35 V ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2016/DRCL/BCCCL/N° 34 du 25 avril 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing à la Commune de Flagy,
Suite à la demande des services préfectoraux en date du 24 août dernier,

Madame le Maire explique que l'article L 5211-6-2 du CGCT dispose, qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI par l'intégration d'une commune, entre deux renouvellements généraux des

conseils municipaux, les sièges de conseillers communautaires sont répartis dans les conditions prévues à l'article L 5211-6-1, à savoir :

- Soit selon les modalités prévues au II à VI de l'article précité,
- Soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉTERMINE le nombre et la répartition des sièges selon les modalités prévues au II à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT, comme suit :

Communes	Population Municipale en vigueur au 01/01/2016	Nombre de sièges à compter du 01/01/2017
Moret Loing & Orvanne	7 563	10
Champagne sur Seine	6 289	8
Veneux les Sablons	4 813	6
Thomery	3 468	4
Saint-Mammès	3 181	4
Montigny sur Loing	2 741	3
Vernou la Celle sur Seine	2 713	3
Villemaréchal	835	1
Dormelles	821	1
Ville Saint Jacques	719	1
Villemer	706	1
Nanteau sur Lunain	702	1
Villecerf	700	1
La Genevraye	665	1
Flagy	644	1
Nonville	602	1
Remauville	471	1
Treuzy-Levelay	455	1
Paley	442	1
Saint Ange le Vieil	231	1
Total général		51

NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE – 2016/48

Afin de lutter contre l'insécurité routière, les services de la Préfecture nous informent que chaque Maire peut désigner au sein du Conseil Municipal, un élu « référent sécurité routière » dont le rôle sera de diffuser des informations relatives à la sécurité routière, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Monsieur Guillaume BOULET référent sécurité routière.

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016 – 2020 – 2016/49

Considérant qu'afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public ;

Considérant que l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **DEMANDE** au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

• **DEMANDE** au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations.

• **DIT** que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, règlera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

• **APPROUVE** les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise Madame le Maire à la signer.

RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE VEOLIA EAU – 2016/50

Madame le Maire nous présente le rapport annuel du délégataire Veolia Eau de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est à la disposition du public et consultable en mairie.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport et notamment :

Les indicateurs techniques :

Point de prélèvement, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués

Les indicateurs financiers :

- Pour le prix de l'eau : tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du F.N.D.A.E, la T.V.A., le cas échéant les surtaxes communales
- Pour la gestion : en cours de la dette, montant des travaux réalisés

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance du service rendu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2015 du délégataire Veolia Eau.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSION « ALSH »

La commission s'est réunie pour faire le bilan des inscriptions et réfléchir sur le devenir de l'accueil de Loisirs.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion organisée par le Ministère de la Défense aura lieu le samedi 8 octobre à Paris pour les Correspondants Défense.
- Un exercice incendie aura lieu le vendredi 23 septembre 2016 à l'école.
- La réunion des parents d'élèves est programmée pour le vendredi 15 septembre 2016.
- Cette année, les journées du Patrimoine auront lieu les 17 et 18 septembre 2016. Une permanence aura lieu le dimanche de 10h00 à 12h00, de 14h00 à 18h30 comme suit :

10h00 à 12h00	AUDO Benoît	JODOR Edouard
14h00 à 15h30	MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc	HEBET Christophe
15h30 à 17h00	JAUNET Caroline	MOLINES Emmanuelle
17h00 à 18h30	DUCOS Jean-François	PERINI Marie Claire

- Monsieur HEBET Christophe, en charge du site internet, nous informe que celui-ci sera bientôt opérationnel.
- Monsieur BOULET Guillaume nous informe que le dossier concernant le regroupement des lignes téléphoniques de la Mairie suit son cours.
- La prochaine Fête des Plantes est prévue pour le jeudi 25 mai 2017. Une réunion préparatoire sera organisée courant novembre 2016.
- Le Petit Cormier organise une exposition de sculptures et aquarelles « de Terre et d'Eau », réalisée par Madame Danielle JOLLY, habitante du village, du 7 septembre au 30 octobre 2016.
- L'association MusiQafon effectuera un nouveau passage avec son bus anglais « Underground Café » sur notre commune le lundi 3 octobre 2016, place des Marronniers à Cugny.